Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 5 (1891)

Artikel: Notice héraldique sur les comtes relevant de l'ancien Empire d'Allemagne

Autor: Borel, F.-Wilhelm

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-789579

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POTEAUX INDICATEURS

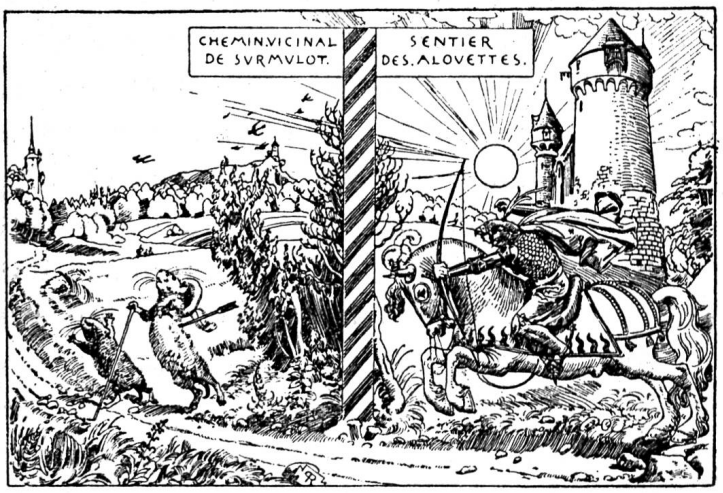

Fig. 626.

Malgré son apparence fantaisiste la composition fig. 626 donne une très juste idée de ce que sont les poteaux indicateurs peints aux couleurs cantonales ; on en rencontrera des vert et blanc sur toutes les routes du canton de Vaud ; chez nous ils sont vert, blanc et rouge. V.

Notice héraldique sur les comtes relevant de l'ancien Empire d'Allemagne.

Dans les temps primitifs, les *ducs* étaient les généraux d'armée, les commandants de corps de troupes, accourus pour défendre le sol germanique. Les *comtes* étaient les officiers du prince, les administrateurs des domaines en relevant, ou qui leur avaient été inféodés, les juges des conflits ou contestations civiles, des crimes et délits, les chefs des détachements militaires réunis sous la bannière de la comté. Ils étaient les supérieurs des *barons* qui remplissaient des fonctions analogues, mais en petit, sauf les jugements criminels et l'exécution de ceux-ci.

Les détachements des baronnies marchaient sous leur propre bannière jusqu'au moment de leur incorporation dans le détachement de la comté. Alors la bannière de celle-ci était élevée et les autres suivaient sous la garde du Venner, ou banneret respectif.

Ainsi, les barons de Wyden, près Ossingen, Zurich, les landgraves de la Thurgovie, etc., les bannerets des villes de Stein a/R., de Diessenhofen, des communes rurales du Val-de-Stammheim et

autres, relevaient du comte de Kybourg, plus tard des ducs d'Autriche, propriétaires de la comté de ce nom depuis 1264. A cette époque Rodolphe, comte de Habsbourg (Rodolphe I, empereur d'Allemagne) en avait hérité du chef de sa mère.

*
* *

Les comtes se distinguaient en comtes *de* (Grafen von X...) et comtes *à* ou *en* X... (Grafen zu X...). Quelques-uns réunissaient les deux titres. Ainsi de même pour les familles ducales.

Le duc faisant fonctions était porteur du titre, ainsi Un tel, *duc de Bavière*. Les autres membres de la famille, mâles et femelles, étaient et sont encore seulement *ducs* et *duchesses en Bavière*, c'est-à-dire ont le rang, sans les fonctions attribuées à l'aîné de la race.

Il y avait plusieurs espèces de comtes dans l'ordre des temps, savoir :

1. Les *Gaugrafen*, comtes de contrée (la Thurgovie, l'Alsace, le Hegau, l'Allgau, etc.).

2. Les *Raugrafen*, comtes émancipés pendant l'interrègne du XIIIe siècle, plus ou moins détrousseurs de grand chemin, célèbres par leur rudesse, habitant un donjon écarté.

3. Les *Landgraven*, comtes de pays, analogues aux premiers (Hesse, etc.).

4. Les *Margrafen*, comtes des marches ou frontières, en français *marquis* (Brandenbourg, Bayreuth, Baden, etc.).

5. Les *Burggrafen*, comtes d'un château ou forteresse dominant une ville (Nürnberg, etc.). L'empereur Sigismond conféra à Frédéric VI, burgrave de ce nom, la marche de Brandenbourg et l'envoya contre le duc d'Autriche, partisan de Martin V, pape dépossédé au Concile de Constance (1414).

6. Les *Freigrafen*, comtes présidant au nom de l'empereur les assemblées secrètes du Vehmgericht, tribunal vehmique, établi d'abord en Westphalie, la terre rouge, et plus tard en d'autres contrées allemandes. Ils jugeaient masqués, ainsi que leurs Schöffen ou assesseurs, des causes criminelles quand les tribunaux ordinaires étaient impuissants. Les témoins, l'huissier chargé d'appliquer la citation à comparaître au moyen d'un poignard à la porte du logis du coupable, l'exécuteur du jugement étaient aussi masqués. Le Freigraf se démasquait avant l'exécution. Le condamné était mis au ban de l'empire et jugé par contumace, en cas de fuite. On le tuait partout où le bras des francs-juges pouvait l'atteindre, laissant un poignard planté dans la

poitrine et marqué S. S. G. G. (Stock, Stein, Gras, Grein : bâton, pierre, herbe, pleurs).

7. Les *Freigrafen*, comtes de la Franche-Comté de Bourgogne, au temps où celle-ci relevait de l'Empire. Armes de la ville de Besançon : Un aigle à une tête, analogue à celui de la commune de Neuchâtel, soutenant deux colonnes, l'aigle primitif de l'Empire. Celui à deux têtes est d'origine autrichienne.

8. Les *Grafen*, tout simples.

9. Les *Rheingrafen*, comtes du pays du Rhin.

10. Les *Pfalzgrafen*, comtes palatins, plus tard Électeurs de ce nom, capitale Heidelberg, Baden.

11. Les *Pfalzgrafen*, comtes sous la juridiction desquels étaient les palais des rois d'Allemagne non couronnés et des empereurs couronnés par les papes.

12. Les *Vize-Grafen*, vicomtes ou lieutenants des comtes, fonctionnant en lieu et empêchement de ceux-ci.

13. Les *Vidames*, lieutenants administratifs et judiciaires des évêques sur le territoire de l'évêché.

Peut-être y en a-t-il eu d'autres encore.

Les dénominations ci-dessus ont été à peu près inconnues dans les pays de la monarchie française.

Neuchâtel, en juillet 1891. Fr.-Wilhelm Borel.

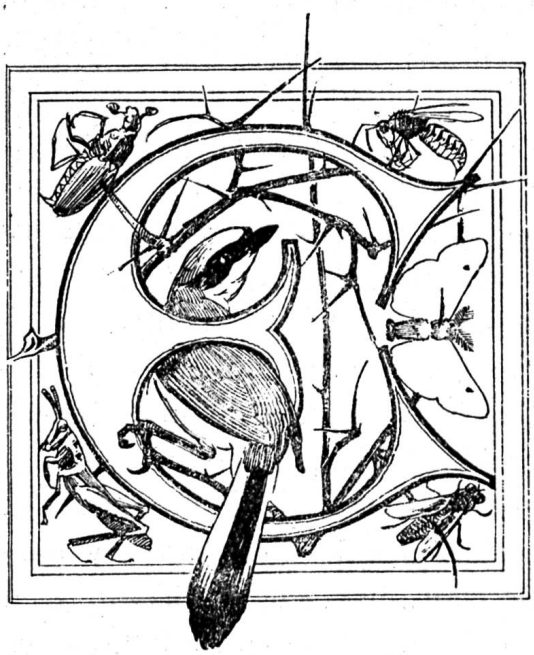

X-LIBRIS

Voici l'ex-libris du pasteur Gallot (XVIIIe siècle), reproduit en